



L'Union Nationale des Syndicats Autonomes de la Défense (UNSA Défense) s'appuie sur une conception du syndicalisme respectueuse de l'avis de tous et de chacun. Elle est d'autant plus attentive et proche des agents du ministère des Armées, que ses membres sont implantés sur le territoire national et à proximité de tous dans chacune des régions de France. Ses structures territoriales modernes ont un pouvoir décisionnel autonome, une grande liberté à laquelle l'UNSA est attachée. L'UNSA Défense pratique un dialogue social qui relève de la négociation et de la recherche du compromis, sans dogme ni esprit partisan. L'UNSA ne recherche pas le conflit par principe, mais ne le craint pas pour autant.

Les élus UNSA Défense remplissent leur mandat avec engagement et acharnement à toujours évoquer vos situations au quotidien, sans dogme, sans arrière-pensée. Cet engagement désintéressé reste la feuille de route de vos élus(es). Les 3 engagements de l'UNSA Défense vis-à-vis de vous :

- Mieux vous informer,
- Mieux vous représenter,
- Mieux vous défendre.

Vous êtes d'ailleurs régulièrement informés par des comptes rendus fidèles, des positions prises par l'UNSA Défense, lors de la CPS.

NOS CANDIDATS UNSA DÉFENSE :

Collège ICT	Collège TCT
1 - Julien Louiche - DGA/TN TLN - ICT IIIA	1 - Cédric Caruana - AIA Clermont-F. - TCT GII
2 - Maxime Crayssac - AIA CF - ICT IIIA	2 - Emeric Teil - DGA/TT Bourges - TCT GII
3 - Fabien Chassagne - DGA/EM St Médard en J. - ICT IIIB	3 - Ghislain Létuvé - DGA/EM Biscarrosse - TCT GII
4 - Alexandre Canipel - AIA CP Cuers - ICT IIIA	4 - Laëtitia Le Moullec - AIA BR St-Servais - TCT GII
5 - Carole Marchand - DCSIAé CF - ICT IIIA	
6 - Corinne Bidot - DGA/EM Biscarrosse - ICT IIIB	
7 - Stéphanie Alt - DGA/MI Bruz - ICT IIIA	
8 - Régis Damour - DGA/MI Bruz - ICT IIIA	
9 - Sylvain Marseau - DGA/TT Bourges - ICT IIIA	
10 - Ingrid Deleuse - DGA/DRH Paris 15 - ICT IIIA	
11 - Rémy Priem - DGA/MI Bruz - ICT I	
12 - Mickaël Meric - DGA/TN Toulon - ICT IIIA	



01.42.22.37.02



www.facebook.com/UNSADefense



federation@unsa-defense.org



Unsa defense diffusion



portail-unsa.intradef.gouv.fr



@UnsaDefense



www.unsa-defense.org

UNSA Défense 78 et 80 rue Vaneau - 75007 PARIS



Édition : octobre 2022 - Ne pas jeter sur la voie publique

PROFESSION DE FOI :



COMMISSION PARITAIRE SPÉCIFIQUE

▶ ICT-TCT

NOTRE PRIORITÉ : Défendre et promouvoir les droits des personnels civils des Armées.

NOTRE ADN : L'autonomie qui laisse aux syndicats territoriaux le pouvoir de décision dans le syndicat.

NOTRE MÉTHODE : Informer, accompagner les personnels dans toutes les situations de la vie professionnelle.

NOTRE EXIGENCE : Porter des propositions argumentées et motivées pour améliorer la situation de travail de tout personnel des Armées.

NOTRE LIGNE : Proposer et agir sur tous les sujets : défense des statuts de la Fonction publique, carrière et parcours professionnels, santé au travail, risques psychosociaux, conditions et temps de travail...

**VOTEZ
UNSA DÉFENSE !**
L'UNSA Défense, faites la différence !



LES ATTRIBUTIONS DE LA CPS :

- La Commission Paritaire Spécifique (CPS) est régie par l'arrêté du 20 Novembre 2014 modifié. Elle est composée d'un côté, de 8 titulaires et de 8 suppléants représentant la DRH de la DGA et les différents employeurs, puis de l'autre côté de 6 titulaires et de 6 suppléants représentant du personnel IC-ICT, ainsi que de 2 titulaires et de 2 suppléants représentant du personnel T-ICT.

Cette commission se réunit, à minima, une fois par an afin de faire un état des lieux de l'année écoulée en termes d'effectifs, de promotions, d'arrivées, de départs et de mutations. Ensuite, elle est obligatoirement consultée sur les décisions individuelles relatives aux licenciements, aux sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme, et au non renouvellement des contrats des personnels investis d'un mandat syndical. Puis, elle peut être saisie par tout agent pour un litige d'ordre individuel le concernant relatif :

- Aux évaluations mentionnées sur sa FIE,
- Aux refus opposés aux diverses demandes de congés,
- Aux refus d'autorisation d'absence pour suivre une action de préparation à un concours ou une action de formation,
- Aux refus d'autorisation de temps partiel,
- A tout refus en matière d'administration du Compte Epargne Temps (CET),
- A tout refus d'une demande initiale ou de renouvellement de télétravail,
- Aux conditions de réemploi après congés.

BILAN 2018/2022

Au-delà des multiples interventions de l'UNSA Défense auprès de l'administration afin d'améliorer les conditions des agents contractuels, comme par exemple lors du GT sur les LDG ICT, nous pouvons nous féliciter d'avoir obtenu :

- L'attribution d'une prime de 100€ ou 200€ liée aux responsabilités dans le domaine de la navigabilité pour au moins 3000 agents tous statuts confondus, contractuels compris.
- La création d'un régime d'indemnisation des sujétions découlant des embarquements sur bâtiments de surface pour les personnels civils.
- La réalisation du carrefour des ICT et sa réactivation suite à la crise sanitaire.
- La promotion sociale des TCT vers ICT par le biais d'une VAE.

Et tous les ans, nous nous sommes mobilisés auprès de l'administration et auprès des employeurs afin de soutenir la promotion des agents contractuels avec des éléments factuels et une argumentation pertinente.

REVENDEICATIONS 2022



La population ICT-TCT est en forte progression depuis plusieurs années au point de, par exemple, représenter aujourd'hui plus de 35% des effectifs de la DGA. Ce quasi-statut doit donc être traité à la hauteur des enjeux des missions confiées aux personnels ICT-TCT, souvent en lien avec des spécialités techniques dans des domaines très concurrentiels. A ce Titre, l'UNSA Défense revendique :

- Une enveloppe budgétaire réaliste permettant de maintenir le pouvoir d'achat des agents et accompagner une juste progression salariale au cours de leur carrière.
- La mise en place d'un budget pluriannuel de 5 ans permettant plus de visibilité, de stabilité et la mise en place d'une stratégie de progression salariale.
- L'attribution et l'indexation d'une AG sur les taux de revalorisation annuelle des salaires planchers de la convention de la métallurgie dont dépendent les ICT-TCT.
- Une AP standard d'un montant minimal de 100 € brut.
- L'équité vis-à-vis des autres statuts du ministère dans l'attribution des primes et indemnités telles que le Supplément Familial de Traitement ou encore l'accompagnement financier et social à la mobilité (ticket mobilité).
- La mise en place d'un rebasage via une AP Fixe pour l'ensemble des ICT afin de compenser le retard de progression salariale accumulé depuis 10 ans.
- Une augmentation de la rémunération des ICT qui pâtissent de salaires trop bas à l'embauche.
- La subrogation auprès de la CPAM pour tous les agents.

